

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

COMMUNE DE ROUVRES

Réunion ordinaire du 12 avril
L'an deux mille dix-huit

L'an deux mille dix-huit le 12 avril à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire de la commune.

ÉTAIENT PRESENTS :

Madame Nathalie MILWARD, Madame Martine LAVACHERIE, Monsieur Pascal MASSON, Monsieur Joël MIGEON, Monsieur Jean-Luc LECUYER, Madame Alice LIGNEUL, Monsieur Aurélien MAUFRAIS, Monsieur Vincent RAYMOND

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Pierre-Marie BINEY
Madame Odile MENNESSON
Monsieur Philippe LIGNEUL ayant donné pouvoir à
Madame Alice LIGNEUL
Monsieur Thierry MARTIN

ABSENTS :

Monsieur Christophe BARLY
Monsieur Jean-Pierre DEUTSCH
Monsieur Franck PATITUCCI

**Date de la
convocation**

03 avril 2018

**Nombre de
membres** 15

**Nombre de
membres en
exercice** 15

**Nombre de
membres ayant pris
part à la
délibération** 9

**Nombre de
pouvoirs** 1

Appel des membres du conseil municipal par Madame le Maire

Noms/Prénoms		Noms/Prénoms	
LAVACHERIE Martine	P	LIGNEUL Philippe	Pouvoir
LIGNEUL Alice	P	MARTIN Thierry	E
MENNESSON Odile	E	MAUFRAIS Aurélien	P
MILWARD Nathalie	P	MASSON Pascal	P
BARLY Christophe	A	MIGEON Joël	P
BINEY Pierre- Marie	E	PATITUCCI Franck	A
DEUTSCH Jean- Pierre	A	RAYMOND Vincent	P
LECUYER Jean- Luc	P		

Légende : P : Présent
E : Excusé
A : Absent

Pouvoirs :
Philippe LIGNEUL à Alice LIGNEUL

Désignation d'un volontaire pour assurer le secrétariat de séance :

Monsieur Joël MIGEON.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Ordre du jour :

1/ Approbation du compte administratif 2017 (*Délibération n° 2018/18*)

Madame le Maire présente les projets d'investissements proposés pour l'exercice 2018 :

Madame le Maire présente les résultats issus du compte administratif 2017 du budget général :

	Résultat de l'exécution			Résultat antérieur reporté		Résultat cumulé	
	mandats émis	titres émis	résultat/solde	déficit	excédent	déficit	excédent
Fonctionnement	578 006.57	654 322.12	+ 76 315,55		201 713,08		278 028.63
Investissement	137 308.29	389 872.84	+ 252 564.55	168 099.54			84 465.01

	Reste à réaliser	
	dépenses	recettes
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	184 097.25	59 367,00

Madame le Maire commente le compte administratif, en notant principalement :

- Un excédent de fonctionnement est dégagé pour l'année 2017, qui s'élève à 76 315,55 € avec un total en résultat cumulé de 278 028.63 €.
- Un réalisé 2017 qui s'élève à 578 006,57 € (contre 545 348,30 € en 2016) pour les dépenses de fonctionnement.
- Des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 654 322,12 € en augmentation par rapport à 2016 (+ 31 797 €) malgré une baisse des dotations d'Etat (-7,30 %).
- Une section de fonctionnement toujours maîtrisée : un réalisé de l'ordre de - 28 % par rapport au prévisionnel 2017.
- Une réalisation des dépenses d'investissement à hauteur de 137,308.29 € permettant de faire une « pause » et ainsi diminuer le déficit d'investissement 2016 de 168 099,54 € (consécutif aux travaux de la route d'Anet notamment).
- Des dépenses d'investissement moindres puisque les travaux de la salle des fêtes ont débuté en fin d'année et seront impactés sur 2018 avec la mobilisation des aides financières de nos partenaires institutionnels.

Madame le Maire quitte l'assemblée et Madame la 1ere adjointe fait procéder au vote concernant l'approbation du compte administratif 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 10 avril 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 ;

Vu le compte administratif joint ;
Vu le compte de gestion de Monsieur le Receveur joint ;

Considérant en outre l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur ;
DELIBERE

Article 1 : Donne acte à Madame le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2017 et arrête les résultats tels qu'ils figurent dans le document joint.
Article 2 : Adopte le Compte de Gestion 2017 de Monsieur le Receveur.

Vote pour : 8 vote contre : 0 Abstention : 0

2/ Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'exercice 2018 (Délibération n° 2018/19)

Madame le Maire propose de ne pas modifier le taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2018 compte tenu de la décision de l'Agglo du Pays de Dreux d'augmenter le taux de la taxe d'habitation :

Taxe d'habitation : 13,09 %
Taxe foncière bâti : 19,24 %
Taxe foncière non bâti : 39,55 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 317 085 € (contre 314 922,86 € en 2017) en progression de 2 162.14 € par rapport au produit à taux communaux constants.

Après discussion, Madame le Maire met la proposition au vote :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9 (présents + 1 pouvoir)

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de ne pas modifier le taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2018.

4/ Vote des subventions aux associations au titre de l'exercice 2018 (Délibération n° 2018/20)

Madame le Maire rappelle que comme chaque année, de nombreuses associations ou écoles sollicitent la commune pour recevoir des subventions.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2018 en euro
Amicale des Pompiers d'Anet	135
Association Rouvr'et'vous	585
Association pêcheurs Bercheriens	144
Association Val des Loisirs	270
Centre de Formation d'Apprentis interconsulaire de l'Eure	60
Comité des fêtes d'Anet	300
Gymnastique volontaire de Rouvres	550
ASER	250
Réserve	800
TOTAL	3 094

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer les subventions aux associations comme indiquées dans le tableau ci-dessus, sous réserve de la présentation du bilan financier et du bilan d'activité pour l'exercice 2017.

Ces subventions seront inscrites au budget primitif 2018.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2017 (Délibération n° 2018/21)

Madame le Maire commente les résultats issus des comptes administratifs 2017 et fait une proposition d'affectation des résultats.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal ;

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2017 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement 2017	76 315.55 €
Excédent de fonctionnement reporté 2016	201 713.08 €
Total Excédent de fonctionnement	278 028.63 €

Excédent d'investissement 2017	252 564.55 €
Ou Déficit d'investissement reporté 2017	
Déficit d'investissement reporté 2016	168 099.54 €
Total Excédent d'investissement	84 465.01 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2017 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	184 097.25 €
Recettes d'investissement reportées	59 367,00 €
Solde négatif	- 124 730.25 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	40 265.24 €
--------------------------	--------------------

DELIBERE

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	40 265.24 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	237 763.39 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	84 465.01 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

6/ Budget primitif 2018 (Délibération n° 2018/22)

Madame le Maire commente les résultats issus des comptes administratifs 2017 et fait une proposition d'affectation des résultats.

Madame le Maire présente le budget primitif 2018.

Ce dernier est commenté par le deuxième adjoint.

Les propositions 2018 sont définies selon des orientations validées :

- Poursuite de l'effort financier en 2018 afin de privilégier les travaux de la salle polyvalente
- Des projets 2018 notamment pour la salle polyvalente sans la mobilisation d'un emprunt mais en impactant les aides financières à hauteur de 266 283 € (Etat, Région, Département), subvention à hauteur de 63 %.
- La recherche quasi systématique d'économie avant d'engager une dépense.
- La stabilisation des taux d'imposition : pas d'augmentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Article 1 : Adopte le Budget Primitif comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
				Chapitre	002	Excédent antérieur	237 763.39
Chapitre	011	Charges générales	131 990,00	Chapitre	70	Produits des services	1 200.42
Chapitre	012	Charges personnel	160 000.00	Chapitre	13	Atténuation de charges	1 000.00
Chapitre	014	Atténuation produits	94 085.00	Chapitre	73	Impôts et taxes	456 487.19
Chapitre	022	Dépenses imprévues	20 000.00	Chapitre	74	Dotations et particip°	103 726.00
Chapitre	023	Virement investissem.	180 000.00	Chapitre	75	Autres produits gestion courante	6 000.00
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transfert	13 700.00	Chapitre	76	Produits financiers	
Chapitre	65	Autres charges gestion	187 139.00	Chapitre	77	Produits exceptionnels	
Chapitre	66	Charges financières	6 653.00				
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	12 610.00				
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE			806 177.00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE			806 177.00

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	01	Solde d'excédent investissement reporté		Chapitre	01	Solde d'excédent investissement reporté	84 465.01
Chapitre	16	Emprunts, dettes assimilées	48 662.00	Chapitre	21	Virement fonctionnement	180 000.00
Chapitre	20	Immobilisations Incorporelles	21 636.00	Chapitre	040	Opérations d'ordre de transfert	13 700.00
Chapitre	204	Subventions d'équipt versées	36 300.00	Chapitre	10	Dotations/fonds divers	58 939.99
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	33 048.00	Chapitre	13	Subventions d'investissement	266 283.00
Chapitre	23	Immobilisations en cours	463 742.00	Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE			603 388.00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE			603 388.00

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Article 2 : Adopte le Budget Primitif 2018 équilibré en dépenses et recettes

Section de fonctionnement :

Dépenses : 806 177.00

Recettes : 806 177.00

Section d'investissement :

Dépenses : 603 388.00

Recettes : 603 388.00

Article 3 : Adopte le Budget Primitif 2018 comme suit en globalité

Dépenses : 1 409 565.00

Recettes : 1 409 565.00

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

A/ Dotation de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements
– D.S.I.L. – Programmation 2018

Le gouvernement a souhaité prolonger l'effort de l'Etat en faveur de l'investissement des collectivités territoriales, en pérennisant la dotation de soutien à l'investissement public local. La circulaire datée du 19 mars impose la date limite de réception des dossiers au 30 avril 2018. Le délai était très court, les dossiers sont à prévoir par anticipation et des devis seront demandés. Les dépenses de mise en accessibilité et la rénovation thermique des bâtiments publics sont éligibles à la DSIL.

B/ Réhabilitation de la salle polyvalente

L'architecte propose un avenant ayant pour objet des travaux complémentaires d'assainissement du vide sanitaire. L'assemblée ne souhaite pas augmenter l'enveloppe budgétaire du marché et demande à faire des économies par ailleurs pour équilibrer le montant des nouvelles dépenses.

C/ Route d'Oulins

Les travaux de Boncourt engendrent une circulation importante sur la route départementale D303.1S alors que celle-ci est déjà très endommagée. Un point devra être fait avec le Conseil Départemental. Un rendez-vous sera programmé un samedi matin avec Monsieur PECQUENARD, Conseiller Départemental.

D/ Syndicat des Eaux

Une augmentation de 10 centimes/m³ consommé sera appliquée sur la prochaine facture.

E/ Journée citoyenne

Le Conseil Municipal organise une journée citoyenne le dimanche 3 juin prochain. Différents ateliers sont proposés, des bulletins d'inscriptions ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Les inscriptions sont à effectuer en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.